



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 février 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 février 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 février 2003

**Conventions entre la Ville de Niort et la Communauté
d'Agglomération de Niort définissant les modalités d'utilisation des
ressources informatiques de la Ville de Niort et les modalités
spécifiques au déménagement vers la rue Blaise Pascal.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Yannick TARDY

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2003

DELIBERATION D20030123

**Conventions entre la Ville de Niort et la Communauté
d'Agglomération de Niort définissant les modalités d'utilisation
des ressources informatiques de la Ville de Niort et les modalités
spécifiques au déménagement vers la rue Blaise Pascal.**

Monsieur Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les dispositions de l'article 48 de la loi Démocratie de Proximité permettent à un E.P.C.I. de confier à l'une des communes membres, la gestion de services relevant de ses attributions.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Niort souhaite confier à la Ville de Niort, la gestion de ses systèmes d'information et de télécommunications.

Par ailleurs, la collaboration est définie de la manière suivante :

Une première convention forfaitaire fixe :

- les services généraux confiés par la CAN à la DSIT de la Ville de Niort,
- le montant forfaitaire de la rémunération associée.

Une deuxième convention fixe, compte-tenu du caractère forfaitaire de la première :

- les dispositions spécifiques et la rémunération associée à la prestation de déménagement des services de la CAN vers le siège de la Rue Blaise Pascal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, sous réserve de l'adoption par le Conseil de Communauté :

- Approuver les termes des conventions à intervenir,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les présentes conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué,

Gérard ZABATTA